

Fièvre catarrhale ovine et bovine

Se préparer à vivre avec

Les éleveurs des bassins allaitants subissent de plein fouet l'extension de la fièvre catarrhale ovine (FCO) dont les conséquences économiques sont bien supérieures aux conséquences sanitaires. Cette situation est due à une réglementation inadaptée, à des mesures de contrôle inefficaces et à une méconnaissance de cette pathologie. Le point avec Denis Fric, vétérinaire au Gablim (1).

Impossible de situer le "front" de la bataille tant il se modifie chaque jour au rythme effréné de la dispersion des foyers. Au nord, depuis mi-août 2007, on enregistre une progression rapide de l'infection du sérotype 8, depuis les frontières nord-est vers le sud-ouest de la France. Au 15 novembre, près de 9 400 cas étaient recensés en France et 38 000 en Europe (Angleterre, Danemark,

Suisse, Autriche, Suède). Au sud, le sérotype 1 infecte, depuis six semaines, le sud de l'Espagne et du Portugal, s'ajoutant au sérotype 4 stabilisé depuis les vagues massives de vaccination (2005 à 2007) en Andalousie et Estrémadure. Le sérotype 1, déclaré depuis début novembre au nord de l'Espagne, s'étend sur une partie des Pyrénées-Atlantiques et des Landes en zone infectée, pour lequel un nouvel appel

d'offre pour la fabrication d'un vaccin vient d'être fait. Les sérotypes 1 et 8 vont, sans doute, se rencontrer prochainement dans le sud-ouest de la France.

Mesures actuelles non efficaces

Aucune mesure de désinsectisation ou de restriction des mouvements, mise en œuvre par la réglementation, ne semble efficace pour freiner l'extension du

virus véhiculé par des insectes vecteurs piqueurs du genre *Culicoides*. Il s'agit de moucheron vivants dans nos pays au climat tempéré, humide et froid en hiver, de la famille *Culicoides obsoletus*. Cette épizootie reste aujourd'hui une énigme scientifique : comment un insecte autochtone, indigène, européen a pu devenir rapidement propagateur actif d'un virus présent en Afrique Subsaharienne ?

Stimuler l'immunité en prévention

Le moucheron ne transporte pas la maladie. Il transporte un virus à maturité. C'est la rencontre entre le potentiel pathogène du virus et la sensibilité de l'hôte cible qui provoquera ou non la maladie et déterminera la symptomatologie et la gravité éventuelle de celle-ci. La santé globale du troupeau est donc essentielle. La rusticité des animaux, leur adaptation à leur milieu, la qualité et l'équilibre de l'alimentation et de la digestion sont très importants. Plus les animaux sont faibles et traités (vaccins, antiparasitaires chimiques systématiques, antibiotiques), plus ils sont "améliorés" et standardisés génétiquement pour produire beaucoup et vite, plus le risque de leur forte susceptibilité est grand. En plus des soins habituels portés aux animaux, des cures de chlorure de magnésium, stimulant de l'immunité, sont recommandées.

Il est très difficile de se débarrasser des moucheron, mais les huiles essentielles à base de géranium et de lavande peuvent être utilisées comme répulsifs sur les zones de peau fine.

Afin de stimuler les capacités de réaction aux agressions des insectes piqueurs, on peut utiliser en homéo-

pathie Ledum Palustre 200 K à donner une fois par jour, deux jours de suite.

Les symptômes

- D'abord, une phase de fièvre aiguë avec abattement, chute d'appétit, soif, congestion et rougeur des muqueuses, en particulier buccales et nasales, podales voire mammaire sur les parties de peau fine facilement piquée.
- Écoulements nasaux et le ptyalisme (bave abondante).
- Présence d'ulcères sur les gencives derrière les dents
- Difficultés à déglutir et efforts pour la selle (ténésie)
- Chez les brebis, des œdèmes de la face et des oreilles "tête de chien ou de cochon".
- Coloration progressive bleuâtre à noirâtre des zones atteintes, avec des plaies nécrosantes et malodorantes.
- Apparition de lésions sur les mamelles des vaches comme des brûlures (mamelles colorées bleuâtre).
- Des boiteries et des torticolis pour les ovins.
- Des petites croûtes et le poil hérissé derrière les épaules et sur le dos des vaches.

- Risques d'avortements provoqués par la fièvre prolongée, même si la maladie n'est pas abortive.

Soins alternatifs

En cas de pathologie avérée, les traitements allopathiques se limitent aux antibiotiques, inefficaces contre le virus, mais prétendant limiter les éventuelles complications bactériennes, et aux anti-inflammatoires. Proscrire les cortisoniques, car ils bloquent les capacités naturelles de réactions anti-infectieuses. Les traitements préventifs et curatifs alternatifs sont possibles et efficaces, ils font appel à l'homéopathie et aux huiles essentielles à propriétés antivirales.

Le traitement homéopathique utilise différents remèdes selon les symptômes observés (répétitions). Les plus souvent prescrits sont : *Mercurius Solubilis*, *Mercurius corrosivus*, *Lachesis*, *Carbo vegetalis*. Les remèdes sont utilisés en dilution moyenne, 30 K si possible.

En phytothérapie, les huiles essentielles à propriétés antivirales telles que Ravintsara donnent de bons résultats.

Il ne fait pas qu'injecter l'agent infectieux, il le multiplie dans ses glandes salivaires. Les raisons évoquées pour expliquer cette extension accidentelle (été de sécheresse et de forte chaleur), ne semblent pas crédibles, au regard de l'été 2007 pluvieux et froid.

Désinsectisation obligatoire

Il faut distinguer les deux types de foyers : ceux où des animaux ont été découverts séropositifs sans signes pathologiques et ceux où des animaux présentent une forme plus ou moins grave de la maladie. La plupart des cas déclarés sont des conséquences d'analyses sanguines sans présence de morbidité (pas d'animaux malades). Dans les cas de maladie avérée, les symptômes sont constants avec une gravité variable.

La désinsectisation à grand renfort de pesticides a été rendue obligatoire. Ce, malgré l'avis de l'AFssa de juillet 2007 signifiant qu'il n'existait aucune preuve scientifique de l'efficacité de cette méthode pour contrôler l'extension de la maladie. Mais pour donner l'impression de faire quelque chose et pour le plus grand profit des laboratoires pharmaceutiques de chimiothérapie, l'Administration exige ces traitements inutiles et coûteux. Cette désinsectisation empoisonne l'environnement et porte un grave préjudice aux éleveurs bio, sans oublier le risque de contamination des peaux

et de l'ambiance dans les abattoirs.

De plus, les préfets des communes en périmètre interdit prennent des arrêtés pour imposer le traitement régulier avec des insecticides à toutes les exploitations de ces communes et pas seulement les exploitations touchées. Pour cela, ils s'appuient sur la directive européenne 2000/75. Les fermes en bio avec un traitement insecticide régulier se retrouvent dans une situation contraire à la réglementation bio qui interdit les traitements chimiques préventifs et limite le nombre de traitements. De surcroît, les éleveurs caprins doivent utiliser des produits sans autorisation de mise sur le marché (AMM), entraînant un délai d'attente pour le lait de sept jours, donc en bio de quatorze jours ! (selon le CC-Repab F). C'est pourquoi les bio demandent une dérogation à ces traitements obligatoires.

Quelles conséquences ?

En France, 10 à 20 % des foyers actuels présentent des animaux malades et des mortalités. 80 à 90 % des foyers n'ont que des séroconversions (anticorps dans le sang ou de la circulation virale). Dans ces élevages, jusqu'à 20 % des bovins et 30 % des ovins peuvent être malades et soignés. Les morts seront modestement indemnisés par l'État via les groupements de défense sanitaire (GDS) (bovin : 228 € et ovin : 46 €). La majorité

des bovins malades guérit, mais il peut y avoir de forte chute de production laitière en raison des fortes fièvres, voire des avortements. Les mortalités sont plus fortes dans l'espèce ovine (20 %). Le taux de mortalité des malades ovins peut atteindre 90 % (létalité) dans des circonstances d'élevages défavorables. Une immunité naturelle des animaux malades ou séroconvertis devrait s'installer en quelques semaines. Les mortalités éventuelles élimineront les animaux les plus sensibles, réalisant une sorte de sélection naturelle.

Quelle évolution ?

La zone infectée devrait s'accroître vers le sud, et surtout le sud-ouest où l'hiver est plutôt clément, favorisant l'activité des vecteurs. Vers la fin décembre, leur activité devrait prendre fin. Les pièges en attesteront, permettant d'entrer dans une période saisonnièrement indemne, comme durant l'hiver 2006. Toutefois, il faudra attendre 60 jours pour que les mouvements d'animaux soient libérés, car les animaux piqués peuvent héberger le virus virulent dans leur sang pendant deux mois. C'est donc vers la fin février que l'allègement des contraintes administratives sera effectif.

L'utilisation des vaccins (2) n'interviendra que très tard, en milieu ou fin de printemps 2008 en début de période de reproduction des vecteurs. Actuellement,

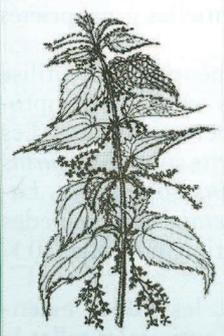
le vaccin n'existe pas. Il est en cours d'élaboration. Le nombre relativement faible de doses disponibles et la période de disponibilité tardive, en juin prochain, laissent des doutes sur son efficacité. Il paraît inéluctable que toute l'Europe du nord et centrale soit infectée sérotype 8 en 2008.

La FCO est une maladie qui immunise et cette immunisation naturelle doit être reconnue équivalente à celle obtenue par un vaccin. C'est pourquoi la vaccination éventuelle ne doit pas être obligatoire et les abatages refusés, car ils empêchent l'apparition de souches d'animaux résistants. Plusieurs sérotypes parmi les 24 existants peuvent cohabiter, sans pouvoir conférer d'immunité croisée d'un sérotype à l'autre. La maladie, devenue endémique, fera évoluer la réglementation des échanges vers plus de souplesse. Celle-ci est essentielle aux mouvements pour sauvegarder le mode d'élevages transhumants propres au pastoralisme. Les zonages avec plusieurs sérotypes seront totalement ingérables. Il faut réfléchir à leur suppression.

Denis Fric

(1) Denis Fric fait partie du GIE Zone verte. Pour en savoir plus, www.giezoneverte.com
 (2) Attention, la vaccination n'autorisera le mouvement simplifié des animaux que 60 jours après injection (une injection pour les ovins, deux injections à un mois d'intervalle pour les bovins).

Les mesures demandées par la Fnab : lire en p. 45



J3C AGRI

Fabricant de macérations de plantes :

- Purin d'ORTIE
- Purin de PRÉLE
- Purin de FOUGÈRE
- Purin de CONSOUE

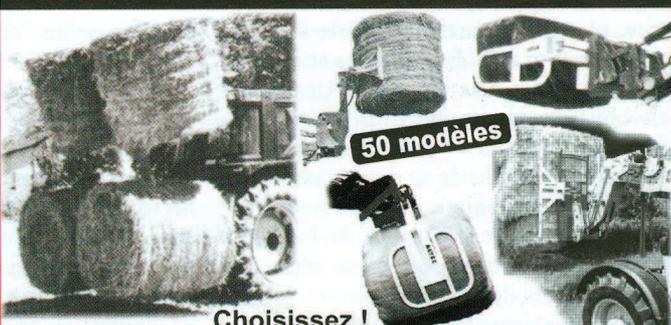
NOUVEAU

Bois «BRF» (Broyat de Rameaux Forestiers)

DOCUMENTATION ET TARIFS SUR DEMANDE

J3C AGRI - 267, rue de venise - 49270 St-Christophe-la-Couperie
 Tél/Fax : 02 40 83 77 31

SURELEVATEURS - GRIFFES - PINCES



50 modèles

Choisissez !

ALTEC Tel 05 65 29 95 88 altec@altec.fr
 12200 Morlhon Fax 05 65 29 95 89 www.altec.fr